

Contrat de graphisme pour l'agenda 2016-2017

Depuis plusieurs années, l'AGECVM produit un agenda pour ces membres. Afin de réaliser ce projet, elle engage une ou un graphiste étudiant pour faire la mise en page de cet agenda.

Les parties dans ce contrat sont définies tel qui suit :

Le client : Association générale étudiante du cégep du Vieux-Montréal

Les graphistes : Marianne Langlais et Caroline Banville

Article 1

Objet :

Mise en page de l'Agenda de l'AGECVM 2016-2017

Article 2

Obligation du graphiste

Les graphistes s'engagent à faire la mise en page de l'ensemble de l'agenda étudiant de l'AGECVM 2016-2017 : couverture parmi celles reçues, illustration intérieure et mise en page des pages calendrier et texte,... La facture de l'agenda doit respecter les valeurs de justice sociale et d'égalité de l'AGECVM

Elles devront fournir une version préliminaire de l'agenda en format PDF à des fins de révision le vendredi 17 juin 2016 au plus tard.

Le produit finalisé doit être prêt le jeudi 30 juin 2016.

Elles devront également participer, début juillet 2016, avec les responsables de l'AGENDA 2016-2017 à la réception de la 1^{ère} épreuve et au Bon à tirer requis par l'imprimeur.

Article 3

Obligation du Client

Le client s'engage à payer 2 000 (deux mille) \$ pour les services de graphisme. Il s'engage à fournir tous les textes requis pour l'agenda et au moins 50% de ces textes seront remis aux graphistes le mercredi 25 mai 2016 au plus tard.

Article 4

Modalité de paiement

Les graphistes recevront 50% de sa rémunération, soit 1 000,00 (500,00 \$ par graphiste) \$, à la signature de ce contrat et, la balance, soit 1 000,00 \$ (500,00 \$ par graphiste), à la réception du produit final.

Le client : À déterminer

La graphiste : Marianne Langlais

La graphiste : Caroline Banville

Signé le 11 avril 2016